



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2018
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 12 décembre 2018, à 20h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2018
2. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2019 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Rénovation des routes et trottoirs Fr. 400'000.-
 - 3.2 Adduction d'eau
 - 3.2.1 Les Jorettes Fr. 180'000.-
 - 3.2.2 Avry-devant-Pont / village Fr. 300'000.-
 - 3.3 Rénovation école de Gumefens Fr. 300'000.-
 - 3.4 Réfection des routes forestières Fr. 250'000.-
 - 3.5 Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes Fr. 65'000.-
 - 3.6 Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont Fr. 330'000.-
 - 3.7 Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks Fr. 20'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
6. Approbation des modifications du règlement scolaire
7. Approbation des modifications du règlement du personnel
8. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
9. Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents, y compris le PV, ne seront pas lus en assemblée.

Le Conseil communal



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2018
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en
Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 12 décembre 2018, à 20h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2018
2. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2019 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Rénovation des routes et trottoirs Fr. 400'000.-
 - 3.2 Adduction d'eau
 - 3.2.1 Les Jorettes Fr. 180'000.-
 - 3.2.2 Avry-devant-Pont / village Fr. 300'000.-
 - 3.3 Rénovation école de Gumefens Fr. 300'000.-
 - 3.4 Réfection des routes forestières Fr. 250'000.-
 - 3.5 Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes Fr. 65'000.-
 - 3.6 Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont Fr. 330'000.-
 - 3.7 Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks Fr. 20'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
6. Approbation des modifications du règlement scolaire
7. Approbation des modifications du règlement du personnel
8. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
9. Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents, y compris le PV, ne seront pas lus en assemblée.

Le Conseil communal



CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 12 DECEMBRE 2018
COMMUNE DE PONT-EN-OGOZ

Les citoyennes et citoyens de la Commune de Pont-en-Ogoz sont convoqué(e)s en Assemblée communale ordinaire

Le mercredi 12 décembre 2018, à 20h00

à la Halle polyvalente à Avry-devant-Pont

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 17 mai 2018
2. Budget de fonctionnement 2019 et rapport de la Commission financière
3. Investissements 2019 et rapports de la Commission financière, décisions spéciales sur :
 - 3.1 Rénovation des routes et trottoirs Fr. 400'000.-
 - 3.2 Adduction d'eau
 - 3.2.1 Les Jorettes Fr. 180'000.-
 - 3.2.2 Avry-devant-Pont / village Fr. 300'000.-
 - 3.3 Rénovation école de Gumefens Fr. 300'000.-
 - 3.4 Réfection des routes forestières Fr. 250'000.-
 - 3.5 Epuration / assainissement du bas du secteur Les Planchettes Fr. 65'000.-
 - 3.6 Mise en séparatif secteur « En la Fin » Avry-devant-Pont Fr. 330'000.-
 - 3.7 Ordures ménagères secteur Le Bry – mise en place de deux moloks Fr. 20'000.-
4. Approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2019
5. Nomination de membres à la Commission d'urbanisme et de l'énergie
6. Approbation des modifications du règlement scolaire
7. Approbation des modifications du règlement du personnel
8. Approbation du règlement sur les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions
9. Approbation des modifications des statuts du Réseau santé social de la Gruyère RSSG
10. Informations du Conseil communal
11. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés auprès de l'Administration communale ainsi que sur le site internet communal (www.pont-en-ogoz.ch/fr/politique/assemblee/) au moins 10 jours avant l'assemblée. Ces documents, y compris le PV, ne seront pas lus en assemblée.

Le Conseil communal